RCS : AMIENS
Code greffe : 8002

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AMIENS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1997 B 00371
Numéro SIREN : 414 677 435
Nom ou dénomination : A.D.E.C. ROY ET ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 27/06/2014 sous le numéro de dépôt A2014/002340

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
AMIENS

275055

Dénomination : A.D.E.C. ROY ET ASSOCIES
Adresse : rue Mathias Sandorf 80440 Boves -FRANCE-

n° de gestion : 1997B00371
n° d'identification : 414 677 435

n° de dépôt : A2014/002340
Date du dépôt : 27/06/2014

Pièce : Rapport du commissaire à la transformation du 28/04/2014

275055

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE AMIENS

A.D.E.C. ROY ET ASSOCIES
Rue Mathias Sandorf
80440 BOVES

Nos références : n° de dépôt : **A2014/002340**
n° de gestion : **1997B00371**
n° SIREN : **414 677 435 RCS Amiens**

CERTIFICAT DE DEPOT D'ACTES

Le greffier du Tribunal de Commerce d'Amiens certifie avoir procédé le 27/06/2014 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société de :

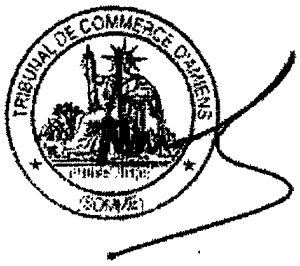
A.D.E.C. ROY ET ASSOCIES - Société à responsabilité limitée
rue Mathias Sandorf 80440 Boves -FRANCE-

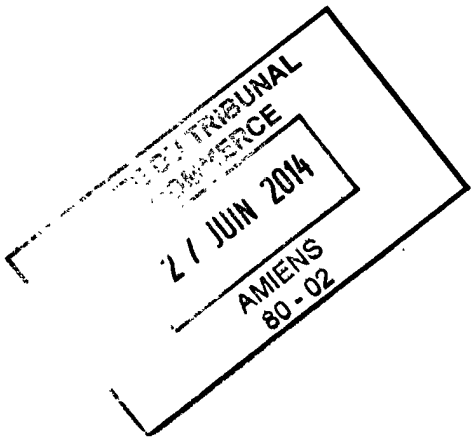
Ce dépôt comprend les pièces suivantes :
Rapport du commissaire à la transformation du 28/04/2014 (1 exemplaire)

Concernant les évènements RCS suivants :
Divers du 28/04/2014

Fait à Amiens, le 27/06/2014

Le Greffier





SARL ADEC

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 20 000 €uro

11 rue Mathias Sandorf
80000 - AMIENS

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION DE LA SARL ADEC EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE.

Monsieur Pierre GIROUX
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale d'Amiens

Messieurs,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, par décision unanime des associés, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

– à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

– à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

La valeur des biens composant l'actif social appelle de notre part les observations suivantes :

– Il nous a été communiqué les comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2013, qui font apparaitre des recettes HT pour la somme de 142 786 € et un résultat après IS de 65 526 Euros.

– L'assemblée générale des associés pour l'approbation des comptes annuels et l'affectation des résultats 2013 ne s'est pas tenue à la date du présent rapport, étant précisé que la situation nette avant affectation des résultats 2013 ressort à la somme de 380 092 Euros dont capital social 20 000 Euros.

Sur la base de nos travaux, nous attestons, nonobstant les observations précédentes, que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Aucun avantage particulier ne nous a été signalé.

AMIENS, le 28 Avril 2014

Pierre GIROUX
Commissaire à la transformation